

# Paléographie provençale

Soupçon de maladie à Saint-Saturnin-lès-Apt, à la fin du Moyen Âge

Publié le 04 mai 2020

[Voir le document](#)

[Lire la transcription](#)

Ce petit document, écrit en provençal et daté du 2 octobre 1461, provient des archives communales de Saint-Saturnin-lès-Apt ; il s'agit de la visite et de l'examen clinique d'un dénommé Miquel Brès, du lieu de Saint-Saturnin (*San Savorni*) supposé atteint du « mal de saint Lazare » (la lèpre). Les hommes de l'art appelés à son chevet sont Astruc Marnan, médecin (en provençal *phisian* et en latin *medici phisici*) et Gabriel Millon, chirurgien (*surgian*) ; le second est dit habitant (*abitador*) de Cavaillon, mais on peut supposer que son collègue vient de la même cité des États pontificaux et qu'il appartient quant à lui à la communauté juive de cette ville ; peut-être est-il apparenté à ce Ferrier Marnan, qui en 1495 fuira Manosque après le sac de la juiverie, pour se réfugier à Pertuis ? Astruc Marnan est juif et Gabriel Millon est sans doute chrétien – d'autres exemples nous montrent des interventions conjointes de médecins juifs et chrétiens auprès de patients malades ou atteints de lèpre<sup>1</sup>. À la date de ce document (1461), la Provence bénéficie encore de la mansuétude accordée aux juifs de ses États par le roi René d'Anjou, comte de Provence, même si, par endroits, des émeutes antijuives sont signalées. Il n'en fut plus de même après la réunion de la Provence au royaume de France, dans les dernières années du XVe siècle, moment où l'expulsion des juifs de Provence, marquée par des scènes de violence, fut décrétée par le roi de France.

Au-delà du double intérêt linguistique et historique, ce texte fait un écho à notre situation actuelle de pandémie générale. Au lendemain de la Grande peste de 1348 qui a décimé une grande partie de l'Europe et dont le souvenir est entier, les Provençaux sont habitués à vivre dans la crainte d'un retour de l'épidémie ; régulièrement, au XVe siècle, ainsi qu'au cours des siècles qui ont suivi (pestes de 1629 et de 1720), des « excès de fièvre » sont apparus faisant de nombreuses victimes dans les populations.

À Saint-Saturnin, en 1461, tous les « ingrédients » de ces épisodes d'épidémie et de peurs qu'ils suscitent, se retrouvent. Une rumeur, une suspicion publique, et peut-être une recherche de bouc-émissaire au sein d'une communauté : "*Miquel Bres de dich luec, sospichat e aqusat per pluros ester malaut*".

Un mal que l'on ne sait nommer que par une périphrase, dont on ne sait si elle recouvre véritablement ce qu'elle est sensée signifier (« *mal de Sant Laze* »). Une intervention des puissances publiques ("*a estancia dels senhos sendegues de Sant Saorni et per comandament de monssenho lo luectenent de bayle*"). Le recours à des praticiens (les "*phisian*", "*surgian*" et "*mege espart*").

Un examen "médical" des choses visibles et des non-visibles ("*nos avez vist et palpat, volvat et revolvat et eximenat ben diligentment*"). Un diagnostic incertain, qui ne correspond pas à la symptomatologie attendue ("*nos lo trobam alcunament dispost et yntrant en acte*"). Des mesures prises au nom de croyances partagées et du bien commun ("*segont Dieu et nostra conciensa et per utilitat del ben comun*"). Des mesures relevant de la santé publique : une mise en quarantaine à domicile pour dix jours ("*Miquel Bres deia demorar en un ostal separat de vezinat de gens*"), une interdiction de fréquenter les lieux publics ("*non aia anar en la gleya,*

*la hont la plusor partida de las gens seryan per dos fes la semana nin en plassas ni en luec que multetut de jens serian") et une prohibition de communiquer directement avec autrui.*

Des mesures visent à guérir le patient : un régime alimentaire ("*deia tenir bona dieta constituida per meie espert*"), des traitements prescrits par des médecins ("*si fassa curar per medessinas conveniabras a son mal*") et des visites et des consultations de surveillance ("*si fassa vezitar per mege espert si en la dicha malautia seria aucmentat ho deminuit*").

Merci à Matias Ferrera, archiviste paléographe, élève de l'Institut National du Patrimoine, qui vient de nous adresser la transcription par ses soins de ce document qui avait attiré son attention lors de son stage de l'École des chartes effectué aux archives départementales de Vaucluse en 2015.

<sup>1</sup> D. et C. Iancu, *Les Juifs du Midi*, p. 56-60.



**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE**

Palais des papes  
84000 AVIGNON